

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Rebats-Tourcoing : Trois mois . . . 12.00  
Six mois . . . 26.00  
Un an . . . 50.00

INSERTIONS :

Années : la ligne . . . 25 c.  
Réclames : . . . 30 c.  
Faits divers : . . . 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

COURSE DE BOURSE

Paris	
3 0/0	73 80
1/2	104 70
Emprunts (5 0/0)	106 70
2 MARS	
3 0/0	74 00
1/2	105 10
Emprunts (5 0/0)	106 85
5 MARS	
Bourse particulière du Journal de Roubaix	
Actions Banque de France	32 00
Société gén. détaché	497 00
Crédit foncier de	
France	601 00
Chemins autrichiens	466 00
Lyon	1045 00
Est	635 00
Ouest	700 00
Nord	1280 00
Midi	780 00
Suez	685 00
Péruvien	000 00
Actions	
Banque ottomane (ancienne)	000 00
Banque ottomane (nouvelle)	380 00
Londres court	2532 0/0
Crédit Mobilier	145 00
Turc	12 25

préfectures de St-Denis et de Sochaux. La seconde chambre avait oublié qu'en votant cette loi, elle violait une autre loi qui n'est pourtant pas bien vieille, puisqu'elle date du 10 août 1871, une loi de la République, laquelle interdit la suppression d'un arrondissement sans qu'au préalable on ait provoqué une délibération des assemblées locales. C'est-à-dire du Conseil général, des Conseils d'arrondissements et des Conseils municipaux intéressés. On peut admettre que quelques députés et sans doute quelques ministres avaient connaissance de cette loi, mais sans vouloir l'invoquer; il est inadmissible que tous les membres de la Chambre des députés, aient été dans l'ignorance de l'existence de la loi, ou que, connaissant son existence, ils aient cru qu'il suffisait de n'en pas faire mention pour en effacer les effets.

Au Sénat, il ne manque pas d'hommes expérimentés qui connaissent les lois et qui en pratiquent le respect.

Il ne leur a point été difficile de démontrer que la Chambre des députés n'avait pas le droit de voter la loi dans les conditions où elle était présentée; et le ministre de l'intérieur s'est trouvé réduit à venir demander l'ajournement de la discussion, afin de permettre au gouvernement de faire procéder à l'enquête exigée par la loi.

L'autre fait, que nous voulons rappeler en passant, concerne non pas les députés, mais un ministre cher aux députés républicains, bien qu'ils l'aient laissé choir fort pitoyablement, M. de Marcère. Cette fois, c'est le Conseil d'Etat qui fait la leçon au membre du gouvernement, et décide qu'il n'avait pas le droit d'annuler la convention entre l'administration des hospices et l'Université Catholique de Lille.

Ainsi, pour en revenir particulièrement au premier fait, voici que les ministres qui ont laissé sans mot dire la Chambre des députés voter une loi illégale, sont rappelés par le Sénat à l'observation de la loi. Et c'est ici que nous paraît se révéler la tactique, faut-il dire l'habileté du gouvernement de M. Jules Simon. Il n'ose pas résister à la Chambre des députés, parce qu'il est le chef de la majorité à condition de faire ses volontés; il sait qu'il ne peut davantage résister aux décisions du Sénat qui personnifie l'esprit conservateur du pays. Toute sa tactique consiste donc à s'effacer, à laisser aux prises les deux éléments représentés par les deux Chambres; il espère rester intact lui-même pendant la lutte des deux Assemblées. Mais alors, avouons-le droit de dire, c'est l'aveu solennel de l'impuissance gouvernementale; le gouvernement n'est plus dans le gouvernement.

Prenez ce cas particulier où s'est trouvé l'esprit de gouvernement; qui a défendu la loi; qui en a requis l'observation! C'est le Sénat. Est-ce donc le Sénat qui gouverne réellement, et qui corrige les ardeurs, ou l'ignorance ou la faiblesse des autres pouvoirs publics? Assurément, ce qui vient de se passer que si les républicains du gouvernement et de la Chambre des députés, n'avaient pour corriger leurs fautes

et réparé leurs actes illégaux, le Sénat et le conseil d'Etat, nous tomberions avant peu en plein gâchis législatif et social; et vraiment alors les citoyens seraient excusables de méconnaître les lois puisque ceux qui sont chargés de les faire font et défont leur besogne, suivant le caprice et la passion du jour.

ALEXANDRE WATTEAU.

### Affaires d'Orient

On sait que le général Ignatieff est en route pour Berlin et qu'il doit se rendre de là à Londres, puis à Paris et enfin à Vienne. Son voyage durera jusqu'au 20 mars environ. Ce n'est donc que vers la fin du mois que nous connaîtrons exactement la réponse des puissances à la circulaire du prince Gortschakoff, le voyage du général n'ayant évidemment d'autre but que de presser les négociations engagées entre les divers cabinets. Un journal anglais, la *Pall Mall Gazette*, annonce, sur la foi d'une dépêche de Berlin, que l'accord est maintenant établi entre les divers cabinets et la réponse prête. « Après des négociations entamées à Londres, les puissances sont, dit-il, parvenues à s'entendre définitivement au sujet de la réponse à faire à la circulaire du prince Gortschakoff. Le cabinet anglais, ayant pris l'initiative de ces négociations, fera le premier sa réponse. Les notes des puissances diffèrent quant aux termes, mais elles sont identiques quant au sens. Elles consentent à reconnaître le zèle très-méritoire dont a fait preuve le gouvernement russe en faveur du bien-être des Chrétiens en Turquie. Les réponses doivent être très-soigneusement circonspicées et rédigées en des termes fort mesurés, de façon à rendre facile à la Russie l'abandon de l'attitude menaçante qu'elle avait prise et qui la plaçait dans une situation pleine d'embaras. Il est aussi convenu que les puissances proposeront d'accorder à la Porte un délai de grâce pour la mise en pratique des réformes les plus urgentes, préluce sérieux des autres. On ne sait naturellement quelle sera la réponse de la Russie; mais on croit qu'elle acceptera tout en s'efforçant de rejeter sur les puissances la responsabilité des événements à venir, et elle procédera rapidement à la démobilisation de son armée. »

A Saint-Petersbourg, l'atmosphère politique qui s'était obscurcie ces jours derniers, s'est un peu éclaircie. Les espérances de paix se sont ravivées avec une intensité assez grande pour avoir amené une hausse marquée dans les fonds russes.

Un conseil des ministres a eu lieu samedi. Ce qui s'y est passé, personne ne le sait exactement. Mais il est bien difficile que l'attitude, la conduite, les démarches, les conversations du monde officiel ne trahissent pas quelque peu la pensée qui a dominé dans une réunion de ce genre et qui en a inspiré les résolutions. C'est probablement ce qui a dû arriver à propos du conseil de samedi. Car, dans les meilleurs cercles, on attribue aux décisions prises une tendance véritablement pacifique. A la suite de ce conseil, l'horizon politique a paru s'éclaircir, et la diplomatie un moment anxieuse, semble se rassurer.

On a déjà annoncé que des ordres d'arrêter la mobilisation avaient été envoyés de divers côtés, notamment à Moscou où on avait suspendu l'envoi

de troupes, en route pour le Sud. Nous ne sommes pas en mesure de contre-dire ces faits, mais il nous semble prématuré de les affirmer.

Si la paix entre la Serbie et la Turquie n'a apporté aucune modification notable sur la question générale, elle aura une influence importante sur l'attitude de l'Autriche qui voit ainsi l'ordre rétabli dans la péninsule des Balkans, et n'a plus à craindre que ses frontières deviennent le théâtre de la guerre. Aussi, la presse autrichienne continue-t-elle à se féliciter fort de ce dénouement.

Peu de nouvelles de Constantinople. Les négociations entre les Monténégrins et la Porte ne s'engageront réellement que lundi. Il est difficile d'en prévoir le résultat, mais les premières conversations échangées, indiquent, des deux côtés, le désir de la paix.

Un correspondant parisien et républicain du *Journal de Genève* apprécie en des termes notre situation générale intérieure : « On est dans un état à être la proie du premier venu. »

Une feuille républicaine, *l'Égalité*, jette un cri d'alarme en voyant la crise du travail, et publie un article intitulé : DES TRAVAUX OU LA CHUTE. La conclusion est conforme au titre : « Qu'on fasse des travaux ou qu'on se prépare à la chute. »

### Défrôqué!

Le *Radical* se joint aux autres feuilles républicaines pour blâmer M. Jules Simon d'avoir refusé à M. Hyacinthe Luyson l'autorisation qu'il sollicitait de faire des conférences. Mais le journal intransigeant a soin et grand soin de bien faire comprendre qu'il n'éprouve nulle sympathie pour la personne de M. Luyson :

« Notre estime, dit-il, pour l'ancien fabricant d'eau de minéral qui du carme Hyacinthe est redevenu sieur Luyson, tiendrait dans un dé à coudre. Ce frocard mendiant qui, après avoir jeté le mot, « conserve la modicité et qui vit fastueusement en Suisse des aumônes que les imbéciles déposent dans sa besace à double fond, nous inspire une répugnance grandissante. Ce tarocqueur, tout en s'engraissant des poulardes qu'il reçoit, joue au martyr dans la ville même où l'exil coûte si cher à tant d'autres, et qui s'appuyait sur son mariage avec une corselette divorcée en Amérique pour solliciter la dignité d'évêque de Genève, nous paraît être du bois dont on fait les ambitieux de sixième ordre. Mais si quelque chose pouvait ramener sur l'eau cet homme coulé, c'est précisément l'interdiction de faire des conférences sur le célibat des prêtres, qui vient de lui être signifiée par les cléricaux, tout-puissants sous le ministère Jules Simon. »

La situation de « prêtre défrôqué, » a toujours provoqué le dégoût, même des ennemis les plus déclarés du catholicisme. Lamennais n'a pu triompher, sous ce rapport, des répugnances mêmes de ses amis politiques. Le *Radical* fait durement sentir aujourd'hui à l'ex-père Hyacinthe qu'il ne sera jamais considéré que comme un déserteur.

M. Victor Hugo vient d'être victime d'une assez singulière mystification. Dans la seconde série de la *Légende des siècles*, se trouve une pièce intitulée : la mort de Jean Chouan. Il y a deux jours, le *Kappel* publiait, avec une émotion contenue, une lettre d'un petit fils de Jean Chouan qui signait Georges Chouan de Cottereau. Le signataire remerciait le poète, qualifiait son aïeul de « héros de l'ombre », et déclarait qu'il était animé de tout autres sentiments politiques. Aussitôt M. Victor Hugo s'empressa de répondre : 28 février.

Vous êtes un noble enfant. S'il vivait aujourd'hui, votre héroïque grand-père viendrait, comme vous, à la vérité. Courage, et marches de plus en plus vers la lumière.

VICTOR HUGO.

Or, nous lisons dans *l'Étoile*, d'Angers, à propos de la lettre signée Georges Chouan de Cottereau : Cette lettre est l'œuvre d'un mauvais plaisant qui a voulu s'amuser aux dépens de l'illustre maître. Il n'existe pas de descendant de Jean Chouan. Son frère, René, est mort il y a une trentaine d'années, laissant deux fils et un petit-fils que nous avons connus : c'étaient de pauvres artisans, qui s'appelaient Cottereau tout simplement et n'avaient pas la moindre prétention à la partie. L'auteur de la lettre publiée par le *Kappel* ignore sans doute que Chouan n'est qu'un surnom. Ou bien n'en a-t-il fait un nom patronymique que pour éprouver davantage la naïveté de l'illustre maître.

### L'Institut catholique de Lille

ET LA PRESSE RADICALE

L'arrêt du Conseil d'Etat dans l'affaire de l'Institut catholique de Lille, n'est pas tout à fait du goût des journaux radicaux et phrétophobes. Il n'y a rien qui puisse étonner, et nous passerions outre, si nous ne tenions à constater que plusieurs de ces feuilles ne se font faute de dénoncer à l'opinion publique les magistrats qui, en rendant cet arrêt, n'ont servi d'autre cause que celle de la justice et du droit. Ces mêmes journaux rééditent contre l'Institut catholique et contre les Facultés libres en général ces attaques usées et démodées auxquelles la presse radicale nous a habitués depuis longtemps. Le Conseil d'Etat se défend assez par lui-même, et il n'est pas nécessaire de relever le caractère de certaines insinuations dirigées contre lui. Quant aux critiques débitées contre l'Institut de Lille, il n'en est aucune qui soit plus exploitée que celle qui consiste à dire que la convention que vient de maintenir le Conseil d'Etat, ne peut qu'être nuisible à la ville de Lille. Ce n'est, à aucun point de vue, ce qui ressort des faits, et il est peut-être utile de les rappeler en quelques mots.

La ville de Lille aspirait depuis quelque temps à posséder un enseignement supérieur de la médecine, et depuis 1872 notamment, le Conseil municipal avait exprimé le vœu de voir une Faculté au lieu et place de l'École préparatoire qu'elle avait déjà. Mais jusqu'en 1875 elle l'avait demandé en vain à l'Etat. Une chose qui étonnera sans doute les partisans de l'instruction laïque, c'est que la ville de Lille n'a obtenu en réalité cette Faculté que grâce à l'initiative de l'Institut catholique. Pour en avoir la preuve, il suffit de se reporter à la séance de l'Assemblée nationale du 8 décembre 1874, dans laquelle la demande du Conseil municipal de Lille fut rejetée sur les conclusions du rapport de M. Paul Bert. Il faut lire ce rapport tout entier pour se faire une idée du dédain avec lequel on y parle des ressources intellectuelles et matérielles et

des offres de cette ville qu'on ne nomme toujours qu'en dernier lieu.

Mais lorsque la liberté de l'enseignement supérieur fut votée, lorsque les catholiques du Nord, sans perdre de temps, se réunirent pour jeter les fondements d'un vaste établissement, les bonnets à poil du parti radical de Lille ne purent voir tous ces préparatifs sans effroi, et ils renouvelèrent leurs instances auprès du gouvernement. C'est alors qu'ils obtinrent la création d'une Faculté officielle c'est alors aussi, qu'animés sans doute du noble désir de faire une *conscience loyale*, ils firent tous leurs efforts pour empêcher la Faculté catholique d'ouvrir ses portes. Il ne leur manqua qu'un prétexte; mais les républicains ne sont pas hommes à se laisser arrêter par des scrupules de conscience. On connaît le prétexte qu'ils invoquaient.

Il fallait à l'Institut catholique 120 lits exigés par la loi; il traita avec l'administration des hospices de Lille, qui lui céda, moyennant la somme de 140,000 fr., deux pavillons de l'hospice Sainte-Eugénie. Le maire de Lille donna son assentiment à cette convention qui assurait, indépendamment de la somme de 140,000 fr., une économie annuelle de 4,597 fr. Il n'est peut-être pas inutile de dire à ce propos ce qu'est l'hospice Sainte-Eugénie. La construction, de cet établissement, commença en 1864, et fut terminée en 1870; et depuis cette époque il n'avait pu être meublé par la faute du Conseil municipal, qui avait refusé tout subside. On dut l'abandonner, et lorsqu'on se décida à le fermer, le déficit avait atteint le chiffre de 200,000 francs.

Tel était l'établissement que l'Institut catholique proposait de rouvrir, en offrant à la commission administrative des hospices la somme de 140,000 francs. C'étaient donc les pauvres et les malades, c'était la ville de Lille qui profitait de cette convention. On n'a pas voulu voir qu'avant tout on faisait une œuvre de charité et de bienfaisance en acceptant les conditions du traité, et que ce serait un nouveau moyen d'aller au secours des misères toujours si nombreuses des classes ouvrières. Il paraît que le Conseil municipal ne tint pas médiocrement à soulager les misères du peuple et qu'il lui suffit d'avoir ses voix au jour du scrutin. D'ailleurs, toute considération humanitaire ne devait-elle pas s'effacer devant le mot d'ordre : Pas de Faculté catholique!

Au fond, il n'y a pas d'autre motif et on aurait tort d'en chercher d'autres. C'est le résultat que voulait atteindre le Conseil municipal de Lille, et il faut bien reconnaître que, sans l'arrêt du Conseil d'Etat, il serait certainement arrivé à ce but. La suppression de la liberté de l'enseignement est, comme on sait, un des articles fondamentaux du programme, de tous les vrais républicains.

JULES D'ARLY.

### LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, dimanche 4 mars.

M. Jules Simon est allé déclarer à la commission chargée d'examiner la demande de poursuites contre M. P. de Casagnac, qu'il n'a renoncé depuis qu'il est ministre, à aucune des opinions qu'il défendait dans l'opposition; qu'il est toujours partisan absolu de la liberté absolue de la presse, mais qu'il était indispensable de frapper le parti

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 6 MARS 1877.

— 5 —

## ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

LE SIXIEME COUVERT.

III

CELIA

Madame Belleforge était seule dans son boudoir, charmante petite pièce tapissée de satin bleu qu'égayaient des miroirs et que parfumaient des jardinières remplies de fleurs rares. La femme du banquier conservait une partie des charmes de la jeunesse. Son visage respirait une grande douceur, mais la mélancolie remplissait jusqu'au fond ses yeux d'un gris pâle, et le sourire autrefois épanoui sur ses lèvres avait fait place au pli douloureux de la tristesse. Elle paraissait si complètement abattue qu'on se demandait quelle dévotion, quelle sourde douleur la tenait lentement? En ce moment, son regard noyé de pleurs retenus à grand peine se fixait sur la flèche de l'église de la Trinité, d'où s'échappait à toute

voix l'harmonie des cloches éveillées pour la fête du lendemain. Madame Belleforge écoutait-elle dans son âme un écho de la voix du bronze sonore? Sa pensée s'égarait-elle à la suite des grands cercles d'oiseaux qui tournoyaient dans l'azur? Repassait-elle les souvenirs de sa vie? Nul n'aurait pu le dire. Mais ceux qui jaloussaient le sort d'Antonie Belleforge, ses atellages, ses diamants, étaient loin de se douter sous quel fardeau douloureux succombait la pauvre femme. S'ils l'avaient vue telle qu'elle était ce jour-là, ils n'eussent ressenti pour elle qu'une compassion profonde.

Un bruit de voix s'élevait dans le salon voisin arracha madame Belleforge à sa rêverie. Elle saisit la tapisserie qui reposait sur ses genoux, et par un effort soudain de sa volonté, elle reprit son masque de femme heureuse.

Une seconde après, deux ravissantes créatures pénétraient dans le boudoir. La première était Celia, fille de madame Belleforge, l'autre madame Léonie des Garcins, sa meilleure amie de pension, qui, mariée depuis deux ans, savourait les doubles joies d'une union assortie et d'une maternité récente.

— Comment, vous voilà, Léonie! dit la femme du banquier en tenant avec effusion les deux mains de la jeune femme... Vous êtes un peu pâle, mais le bonheur vous sied bien... Comment va votre cher mari?... Comment se porte le bambino?

— Le cher mari m'aime tous les

jours davantage, et je lui rends pour ne point contracter de dettes... Monsieur mon fils ne crie jamais, ouvre de grands yeux bleus encore un peu vagues, et pousse comme une fleur de mai... telle que vous me voyez, je suis la plus heureuse femme de Paris.

— C'est du bonheur bien placé, mon enfant, répondit madame Belleforge, vous le méritez à tous égards... Votre enfance, votre jeunesse furent dirigées de telle sorte que vous deviez être une honnête et vaillante créature aimée et estimée de tous.

— Merci Madame, merci; vous éloges me causent d'autant plus de plaisir que vous ne les prodiguez pas... Ensuite, ils m'encouragent à vous présenter ma requête.

— Une requête, à moi?

— Et très-grave.

— Je vous écoute.

— Vous le savez, je suis orpheline; mon mari a lui-même perdu ses parents... Nous n'avons d'autre famille que nos amis, et je suis fière de vous compter parmi les meilleurs... Je n'ai pas voulu me priver du bonheur d'assister à la fête du baptême de mon enfant... On s'est contenté de l'ondoyer... Il s'agit maintenant de procéder à la grande cérémonie... Vous le rappelez tout à l'heure avec une affectueuse bonne grâce, Celia est ma campagne d'enfance, permettez-lui de devenir le marquis de mon bambino?

Celia se jeta au cou de Léonie.

— Quelle joie! s'écria-t-elle, que je

l'aime! Combien tu es bonne d'avoir songé à moi! Comme cela, ton enfant sera un peu à nous deux... N'est-ce pas, chère mère, tu consens?

Madame Belleforge pâlit visiblement; un tremblement nerveux agita ses mains croisées sur ses genoux. Ce qu'elle avait à répondre lui coûtait un grand effort; ce fut d'une voix hésitante, et sans oser regarder ni sa fille ni la jeune mère, que la femme du banquier dit d'une voix contrainte :

— On n'accepte pas à ton âge des responsabilités si grandes, Celia... Si touchée que je sois de la demande de madame des Garcins, je ne puis lui accorder ce qu'elle désire.

— Ah! Madame! s'écria Léonie, comment pouvez-vous me refuser cette faveur? Il y a un instant, vous disiez m'estimer, m'aimer... et, à la première grâce que j'implore, vous opposez un refus formel et glacial... Songez donc, ce titre de marraine, rapprochant de moi Celia, confondait presque nos deux familles... Pourquoi voulez-vous que l'on choisisse pour protecteur d'un enfant des vieillards à qui le temps manquera pour accomplir leur œuvre de dévouement? A mon avis, ceux qui doivent partager la paternité et la maternité morales de l'enfant ont besoin d'être jeunes, pleins de force et d'énergie... Celia compte dix-sept ans, moi dix-neuf; c'est parfait... Retirez votre refus, je vous en conjure...

— Il me coûte plus que vous ne

sauriez croire... répondit madame Belleforge.

— Et vous persistez?

— Je persiste.

Léonie attristée et froissée abrégea ses adieux. Quand Celia qui la reconduisit se trouva seule avec elle, toutes deux s'embrassèrent en pleurant :

— Va, dit Celia, j'aimerais tout de même ton petit ange?

Lorsque Léonie fut remontée en voiture, Celia rejoignit sa mère. Madame Belleforge tenait son visage caché dans ses deux mains; on n'entendait pas le bruit de ses sanglots, mais elle semblait secouée par une tempête intérieure, et le sentiment de la douleur qui l'écrasait était si poignant, qu'elle n'entendait pas sa fille ouvrir la porte. Celia, qui arrivait le cœur gros d'une sorte de colère excitée par ce qu'elle traitait de caprice cruel, se trouva soudainement apaisée par l'attitude de sa mère.

Elle s'agenouilla à ses pieds sur un coussin, écarta ses doigts entre lesquels filtraient des larmes, et lui tendit son front.

Madame Belleforge attira Celia sur son sein, et l'y garda longtemps pressée.

— Tu ne m'en veux donc pas? demanda la femme du banquier.

— Je n'en ai pas le droit...

— Cependant, je t'ai causé une vive peine?

— Oui, répondit Celia d'une voix contenue.

— Pauvre, pauvre chère aimée!

murmura madame Belleforge, tu ne peux de finir ce que ce refus m'a coûté tout à l'heure.

— Il était si facile d'accepter.

— Tu crois... assieds-toi là, Celia, et écoute-moi... Je pourrais te dire que l'expression de ma volonté doit te suffire... J'aurais peut-être de la sorte, s'il s'agissait d'une fille moins soumise, moins respectueuse... Mais la confiance que je vais te faire deviendrait au premier jour obligatoire... J'aime mieux l'apprendre tout de suite une vérité si cruelle qu'elle m'arrache des larmes... Quand j'ai repoussé la demande affectueuse de Léonie, tu as cru à un caprice de ma part... Caprice? non...

— Ma chérie, je ne t'ai point permis de devenir la marraine du fils de ton amie, parce que cela est impossible.

— Mais pour quelles raisons?

— Connais-tu les obligations que ce titre impose?

— Certainement, je les connais, répondit Celia en riant. D'abord, usant de mon droit, j'eusse donné mon nom à ce petit ange; Celia t'est fort joli, et cela repose le cœur en faisant songer au ciel bleu... puis j'aurais eu pour tâche, pendant plus d'une année, de lui broder des béguins, des bavettes, des brassières, et de tricoter des chaussons de poupée pour ses pieds roses.

— Il aurait fallu accompagner ton fil-

leul à l'église.

(à suivre)